

Appel à animations Marché de Noël 2019

06 au 08 décembre 2019
Village de Kerhinet 44410 Saint-Lyphard



Parc
naturel
régional
de Brière

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Sommaire

L'objectif de l'appel à projet	2
Le contexte	2
Les objectifs de l'appel à animations " Marché de Noël"	2
Le territoire concerné	2
Les types d'animations possibles	3
Les porteurs de projet	4
Qui peut présenter un projet ?	4
Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet	4
L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets	5
Communication et commercialisation	5
Dépôts et sélection des Projets	6
Sélection des projets	6
Annexe 1 - Le village de Kerhinet et les espaces et locaux proposés	8
Annexe 2 - Animations en salle	10
Expositions	10
Annexe 3 : Comment s'inscrire?	11
Contacts pour vous aider à répondre à l'appel d'offre	12

1. L'objectif de l'appel à projet

1.1. Le contexte

Labellisé pour la première fois en octobre 1970, le Parc naturel régional de Brière a reçu une nouvelle reconnaissance de l'Etat le 21 août 2014 par décret du 1^{er} Ministre valable jusqu'en 2029.

L'objectif, aujourd'hui, est notamment de conforter la dynamique collective de développement durable sur le territoire : protection de l'environnement, sensibilisation, innovation, proximité, partage, éducation, économie sociale et solidaire, culture...

Il s'agit également de rendre lisible, visible, compréhensible et accessible cette démarche auprès des acteurs locaux, mais aussi et surtout auprès des habitants du Parc grâce à une offre structurée, qualifiée, et diversifiée.

Le village de Kerhinet accueille aujourd'hui près de 200 000 visiteurs par an. Entièrement restauré par le Parc naturel, il est l'un des sites incontournable de Brière. Afin d'animer ce site remarquable en période hivernale et valoriser le savoir-faire local, le Parc naturel régional en partenariat avec des acteurs locaux organise un marché de Noël en décembre 2019.

1.2. Les objectifs de l'appel à animations " Marché de Noël"

Dans le prolongement de l'appel à projet animations nommé " les rendez-vous du Parc", l'appel à animations " marché de Noël" a vocation à identifier, faciliter et rendre lisible des animations à Kerhinet autour du marché de Noël et porteuses des valeurs de la charte du Parc, qu'elles soient initiées tant par le syndicat mixte du Parc ou par les acteurs locaux sur la période du Marché de Noël 2019 **soit du vendredi 06 décembre 2019 au dimanche 08 décembre 2019 inclus.**

1.3. Le territoire concerné

L'appel à projet porte sur les équipements et sites du syndicat mixte localisés au village de Kerhinet à Saint-Lyphard.

Le village de Kerhinet abrite notamment la Maison du Parc de Kerhinet, le Centre d'Éducation au Territoire et un sentier d'interprétation.

2. Les types d'animations possibles

Les porteurs de projet sont invités à présenter un ou des projets d'animation pour la période du 06 au 08 décembre 2019.

Les prestations proposées s'articuleront autour des valeurs du Parc tout en étant en adéquation avec "l'esprit de Noël" basé sur la bienveillance, le partage et le lien aux familles.

Par exemple :

- des ateliers ou des démonstrations des savoir-faire locaux
- des ateliers cuisine
- des expositions pédagogiques et/ou artistiques
- des balades commentées, contées, naturalistes, lectures de paysage...
- des petits spectacles (théâtre, contes, marionnettes, musique...) sous forme de veillées ou d'heure du conte,...
- des installations artistiques de plein air.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite s'adresser à un large public : familles, adultes, enfants, personnes en situation de handicap...

Les animations proposées peuvent être soit gratuites, soit payantes pour les participants.

Dans cette même dynamique, le Parc naturel régional de Brière pourra mettre à disposition des acteurs locaux ses espaces pour des réunions préparatoires aux projets coopératifs.

Ne peuvent pas être proposées :

- des animations à caractère strictement sportif, touristique ou commercial ;
- des animations culturelles ou artistiques, sans aucun lien avec le Parc naturel régional ;
- des animations, conférences, débats, expositions qui présentent un caractère militant, politique ou religieux.

3. Les porteurs de projet

3.1. Qui peut présenter un projet ?

Toutes personnes physiques ou morales qui se reconnaissent dans les valeurs du Parc naturel régional de Brière et qui souhaitent partager leurs connaissances, savoir-faire avec les habitants et visiteurs.

Pour tous les types d'animations, le porteur de projet doit :

- être compétent sur la thématique proposée, soit professionnellement, soit de notoriété
- être en capacité d'apporter les conditions de sécurité requise liées à son animation
- être assuré en responsabilité civile
- en cas de prestation payante, se conformer à la réglementation fiscale en vigueur.

3.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet

• Encadrement des animations

Les animations sont menées sous la responsabilité exclusive du porteur de projet. Ce dernier s'engage à respecter les principes de sécurité des animations.

• financement et réservation des animations

Les propositions d'animations payantes sont envisageables , le montant de la prestation doit être en relation avec l'animation proposée.

Les prix devront être affichés dans le dossier de candidature.

Le règlement de la prestation se fera directement auprès du prestataire pour éviter les intermédiaires.

La réservation pourra être effectuée par les services du Parc ou par l'un de ses partenaires suivant la période de l'animation et son caractère.

S'ils le jugent nécessaire, les organisateurs pourront prendre les réservations sans intermédiaire.

• Démarche qualité

L'animation proposée s'inscrit dans le cadre d'une programmation du Parc naturel régional de Brière, avec son soutien et l'utilisation de son image.

Afin de garantir le bon déroulement des animations et la qualité de leur contenu, une démarche qualité est mise en œuvre :

- Le porteur de projet doit rappeler aux participants qu'ils sont invités à la fin de l'animation à donner leur avis par mail ou directement sur le site internet du Parc ;
- le porteur de projet s'engage à participer au bilan organisé par le Parc naturel régional de Brière ou à transmettre un bilan dès l'animation terminée (fréquentation et budgétaire).

Des personnes « témoins » peuvent être commanditées par le Parc naturel régional pour participer à des animations.

- Mise à disposition des lieux

Le syndicat mixte du Parc met à disposition gratuite des porteurs de projets retenus les locaux ou espace de plein air nécessaires aux animations proposées.

Les projets proposés devront impérativement respecter les capacités maximales d'accueil des locaux.

4. L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets

L'acceptation du projet se traduira par la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et le candidat potentiellement élargi aux communes. Celle-ci décrira précisément l'initiative retenue ainsi que les conditions de sa réalisation, notamment la mise à disposition éventuelle de locaux.

Le Parc naturel régional n'apporte aucune contribution financière au projet, mais facilite sa réalisation à travers les actions proposées ci-dessous. Dans le cas de la recherche d'un équilibre financier des animations proposées, le porteur de projet doit rechercher des partenariats complémentaires ou proposer une prestation payante pour les participants.

4.1. Communication et commercialisation

Le Parc naturel régional s'engage à participer à la promotion des animations retenues dans le cadre d'une communication spécifique au **Marché de Noël**.

Les projets retenus bénéficieront ainsi :

- du réseau de communication du Syndicat mixte du Parc (presse, newsletter, site internet, ensemble des partenaires du Syndicat mixte...)
- de l'accueil téléphonique pour l'information et les réservations

A noter cependant que la communication autour de l'animation du projet ne doit pas seulement être limitée à la seule action du syndicat mixte du Parc, le prestataire doit également s'engager à communiquer auprès de l'ensemble de son réseau.

Dans ce cas, des supports de communication peuvent être mis à disposition des partenaires.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional disposera des droits d'utilisation des images pour tous les supports, tant gratuits que payants, qu'il édite ou coédite.

5. Dépôts et sélection des Projets

Les projets seront impérativement présentés conformément à la fiche proposée en annexe 3.

5.1. Sélection des projets

Un jury sera constitué pour sélectionner les projets pouvant bénéficier du partenariat. Il sera composé de membres élus et techniques du syndicat mixte.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **qualité du projet présenté** : technique, organisationnelle, pédagogique et intérêt global de l'animation ;
- contribution du projet à la **mise en œuvre de la charte du Parc**;
- **références** du porteur de projet et des intervenants ;
- **adéquation du projet au regard des moyens** mis à disposition et du calendrier global de la programmation ;
- **pour les projets ayant une prestation payante ou non bénévole**, équilibre budgétaire du projet et adéquation des prix avec le contenu de la prestation.

Une attention particulière sera apportée aux projets présentés par des associations et professionnels œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la protection et de la sauvegarde de l'environnement

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver les raisons de son choix, en répondant à cet appel à projet, les porteurs de projet s'engagent à ne faire aucun recours concernant les décisions.

L'annexe 3 détaille les modalités de candidature.

Calendrier de l'appel à projet

Les candidatures pourront être reçues selon le calendrier suivant :

Date limite de réception	Animation se déroulant
15 octobre 2019	vendredi 06 décembre samedi 07 décembre dimanche 08 décembre

Ouverture des candidatures : 1er septembre 2019

- **Envoi :**

Les candidatures se feront de préférence par courriel à :

M. le Président du Parc naturel régional de Brière

Appel à animations “ Marché de Noël 2019”

214 rue du Chef de l’île – Ile de Fédrun

44720 SAINT JOACHIM

Courriel : info@parc-naturel-briere.fr

a.launay@parc-naturel-briere.fr

Annexe 1 - Le village de Kerhinet et les espaces et locaux proposés

• Le village de Kerhinet

Pour préserver l'habitat du village laissé à l'abandon entre 1900 et 1950, l'Etat inscrit, le 13 mars 1967, Kerhinet à l'inventaire des sites naturels. Le village est en ruine à plus de 60%.

En 1975, ce village de 18 chaumières est racheté par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière dans le but de le restaurer afin de préserver l'habitat des terres. Sa restauration se termine dans les années 80.

Outre la prise en charge du bâti, le Parc a aussi veillé aux zones de culture et bocagère abandonnées. C'est pourquoi, plus de 46 greffes de pommiers locaux ont été réalisées en 1979.

Aujourd'hui, Kerhinet c'est:

- Plus de 220.000 visiteurs par an.
- Une Maison du Parc qui accueille et informe les visiteurs toute l'année, comprenant un espace dédié à la présentation du territoire.
- Des activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de qualité dans une optique de développement durable. Près de 1000 élèves du territoire viennent, chaque année, comprendre par l'action les enjeux liés à la préservation des milieux et de leur biodiversité.
- Un accueil de partenaires, scientifiques, artistes, stagiaires...
- Une auberge comprenant un restaurant et 6 chambres.
- Une chaumière des saveurs et de l'artisanat présentant un large choix d'objets et de produits artisanaux.
- Tous les jeudis d'été, un marché du terroir de 9h à 18h.
- Un sentier de découverte : le tour du village qui permet de mettre en valeur l'ensemble des espaces bocagers du village.

• Les espaces mis à disposition dans le village

Un certain nombre d'espaces intérieurs et extérieurs sont proposés pour l'organisation des animations :

- La chaumière de la Catiche comprenant une salle d'exposition en rez-de-chaussée de 23 m² (murs avec cimaises).
- Le Centre d'Education au Territoire, comprenant deux salles de réunion : à l'étage une salle équipée d'un vidéoprojecteur et sonorisation (capacité maximale 60 personnes debout), au rez-de-chaussée deux salles modulaires (capacité totale 55 personnes debout) avec vidéo projecteur et connexion internet. Jardinier extérieur clos.
- Le gîte des écoliers comprenant : une salle de restauration ou d'animation avec cheminée de capacité maximale 49 personnes debout), une cuisine équipée pour la liaison froide avec four et réfrigérateurs.

- Hébergements : gîte de 11 couchages répartis en 3 chambrées + 4 studios. Au total 15 places
- Le sentier d'interprétation incluant cinq stations consacrées aux villages de bocage, au verger conservatoire, aux matériaux de construction du bâti, aux mares et aux haies. Le sentier du Bocage qui propose un parcours dans les allées extérieures au village : découverte de la mare, points de vue sur les chaumières...
- un espace pour pique-niquer, équipé de tables et bancs.
- Cinq espaces de verdure se situant en bordure de village et l'espace du marché doté de bornes électriques



Annexe 2 - Animations en salle

• Préparation

- Avant l'animation, organiser la pièce.
- Vous assurer du bon fonctionnement des équipements à utiliser (branchements, aération, chauffage éventuel, repérer les issues de secours le cas échéant).
- Vous assurer du bon fonctionnement du matériel utilisé lors des conférences : vidéo projecteur, écran, ordinateur portable...
- Tout matériel utilisé lors des animations doit être en parfait état de fonctionnement.
- En aucun cas il ne faut faire manipuler au public des outils dangereux.
- Les fournitures nécessaires à chaque participant doivent être suffisantes.
- La jauge de la salle (nombre de places) doit impérativement être connue. Elle comprend l'effectif du public admis augmenté du personnel d'animation ou d'encadrement.
- Respecter les normes maxima d'effectifs qui sont les suivantes :
 - bancs non numérotés : 1 personne par 50 cm linéaire.
 - spectacles où les gens restent debout : 3 personnes au m²
- L'animateur est couvert par son assurance responsabilité civile.

• Pendant l'animation :

- Annoncer l'objectif et le déroulement de l'atelier / la conférence / en introduction. Présenter le ou les intervenants.
- Prévoir une ou plusieurs pauses.
- Communiquer de façon claire, être à l'écoute des participants.
- Pendant une animation recevant un public nombreux (spectacle, conférence) une personne qualifiée et reconnue en tant que telle (secouriste par exemple) surveille la salle et veille à ce que les allées nécessaires en cas d'évacuation restent libres.

Expositions

- L'exposant a connaissance des exigences liées aux normes sur la réaction au feu des matériaux et les respecte. (classement normalisé de M0 à M 4 de réaction au feu)

Annexe 3 : Comment s'inscrire?

Le porteur de projet devra **impérativement proposer sa candidature en complétant la fiche d'inscription suivante.**

Il **complétera cette pré-inscription par l'envoi d'un dossier** comportant

- des photographies illustrant le projet ou les œuvres qui seront présentées au public.
- les pièces administratives qu'il aura en sa possession (Siret, déclaration d'association, justificatif professionnel).

L'ensemble des éléments contribuera à la présentation du candidat lors du jury. La présence du candidat n'est pas requise lors de ce jury.

A l'issue du jury, chaque candidat est informé de la décision du jury. En cas de réponse positive, le candidat validera avec les services du Parc son inscription définitive au programme du Marché de Noël (validation des dates, contenu de l'animation...)

Fiche d'inscription Animation du Marché de Noël 2019

- **Intitulé/nom de l'animation :** _____

Préciser l'intitulé qui sera utilisé dans le cadre de la communication autour de l'animation. Il doit donc être relativement court, tout en étant suffisamment explicite, et donner envie de s'inscrire.

- **Intervenant(s) :** _____

Préciser les noms et qualités des personnes qui interviendront physiquement lors de l'animation.

Site internet de l'intervenant : _____

Contact téléphone: _____ mail : _____

- **Public cible :** _____

Préciser le public cible de l'animation (enfants, grand public, public averti, public passionné, professionnel,...)

- **Date pressentie :** _____

6 et/ou 7 et/ou 8 décembre 2019

- **Durée de l'animation :** _____

- **Déroulé de l'animation :** _____

Décrire le déroulement de l'animation de la manière la plus détaillée possible.

- **Mobilisation des équipements du Parc :** _____

Préciser clairement les bâtiments et les équipements mobilisés.

- **Cette animation sera-t-elle gratuite ou payante pour le visiteur?** _____

Si oui, quel sera le tarif? _____

Contacts pour vous aider à répondre à l'appel d'offre

Le Parc naturel régional est également là pour vous aider à construire vos projets, notamment pour renforcer leur dimension partenariale.

N'hésitez pas à contacter :

Myrtille Le Motheux, responsable du service développement local



m.lemotheux@parc-naturel-briere.fr

Tel : 02 40 91 68 68

- Aurélie Martin- Launay, chargée de mission culture et vie locale

a.launay@parc-naturel-briere.fr